

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Afin de créer ou renouveler vos titres d'identité en mairie, il faut premièrement **prendre rendez-vous** :

- Sur le site internet de la commune : [www.mairie-belleville.fr](http://www.mairie-belleville.fr)
- Ou par téléphone au : 04.74.06.11.11.

La **présence de toutes les personnes** concernées par le rendez-vous est **obligatoire**.

Les **mineurs** doivent être **accompagnés d'un représentant légal** qui devra être muni de **sa pièce d'identité**.

### Liste des pièces à fournir selon votre situation :

PIECES A FOURNIR	1 <sup>ère</sup> demande CNI	Renouvellement CNI	Perte ou Vol de CNI
⇒ <b>Pré-demande ANTS</b> : <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> ,	X	X	X
⇒ <b>Photos d'identité</b> établies chez un <b>photographe</b> , de - 6 mois,	X	X	X
⇒ <b>Justificatif de domicile</b> de -1an ⇒ Si personne hébergée : attestation d'hébergement + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant,	X	X	X
⇒ <b>Carte d'identité</b> à renouveler,		X	
⇒ <b>Pièce d'identité du représentant légal</b> (si enfant mineur),	X	X	X
⇒ <b>Timbre fiscal de 25€</b> ,			X
⇒ <b>Déclaration de perte</b> (possibilité de l'établir en mairie),			X
⇒ <b>Déclaration de vol</b> délivrée par la gendarmerie,			X
⇒ <b>Documents d'identité avec photo</b> (carte vitale, permis de conduire, carte étudiante...),	X		X

Un SMS vous avertira de la disponibilité de votre titre d'identité en mairie. Une fois le SMS reçu vous pourrez vous rendre, pendant les heures d'ouvertures, en mairie sans prendre de rendez-vous.

## PASSEPORT

Afin de créer ou renouveler vos titres d'identité en mairie, il faut premièrement **prendre rendez-vous** :

- Sur le site internet de la commune : [www.mairie-belleville.fr](http://www.mairie-belleville.fr)
- Ou par téléphone au : 04.74.06.11.11.

La **présence de toutes les personnes** concernées par le rendez-vous est **obligatoire**.

Les **mineurs** doivent être **accompagnés d'un représentant légal** qui devra être muni de **sa pièce d'identité**.

### Liste des pièces à fournir selon votre situation :

PIECES A FOURNIR	1 <sup>ère</sup> demande Passeport	Perte ou Vol de Passeport	Renouvellement Passeport
⇒ <b>Pré-demande ANTS</b> : <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> ,	X	X	X
⇒ <b>Photos d'identité</b> établies chez un <b>photographe</b> , de - 6 mois,	X	X	X
⇒ <b>Justificatif de domicile</b> de -1an ⇒ Si personne hébergée : attestation d'hébergement + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant,	X	X	X
⇒ <b>Passeport</b> à renouveler,			X
⇒ <b>Pièce d'identité du représentant légal</b> (si enfant mineur)	X	X	X
⇒ <b>Déclaration de perte</b> (possibilité de l'établir en mairie),		X	
⇒ <b>Déclaration de vol</b> délivrée par la gendarmerie,		X	
⇒ <b>Documents d'identité avec photo</b> (carte vitale, permis de conduire, carte étudiante...),	X	X	
⇒ <b>Timbre fiscal passeports</b> (17€ pour les - 15ans, 42€ entre 15 ans et 17 ans, 86€ +18 ans).	X	X	X

Un SMS vous avertira de la disponibilité de votre titre d'identité en mairie. Une fois le SMS reçu vous pourrez vous rendre, pendant les heures d'ouvertures, en mairie sans prendre de rendez-vous.